

ASSEMBLÉE NATIONALE

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

AMENDEMENT

N ° AS3

présenté par

M. Ramadier, Mme Trastour-Isnart, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Pauget, Mme Lacroute,
M. Jean-Pierre Vigier, M. Cordier et M. Cinieri

ARTICLE 22

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.